
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent quarante-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 3 mars 2015, à 15 h 35

Président : M. Vaanchig Purevdorj(Mongolie)

GE.16-08392 (F) 290617 290617



* 1 6 0 8 3 9 2 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1345^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi, à ce stade, de suspendre la séance afin que je puisse me rendre au Salon français pour accueillir notre première invitée pour cet après-midi, M^{me} Tamar Beruchashvili, Ministre géorgienne des affaires étrangères.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous reprenons la séance plénière. Je voudrais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre invitée d'aujourd'hui, M^{me} Tamar Beruchashvili, Ministre géorgienne des affaires étrangères, et la remercier de s'exprimer devant la Conférence du désarmement. J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter M^{me} Beruchashvili à prendre la parole.

M^{me} Beruchashvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous souhaiter plein succès dans vos entreprises futures. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Secrétaire général par intérim, M. Michael Møller, et à son équipe pour leur appui constant aux travaux de la Conférence et aux idées novatrices, dont fait partie, mais sans s'y limiter, le prochain forum avec la société civile. Nous sommes en effet de l'avis que la Conférence ne pourrait que bénéficier d'une plus grande interaction avec les organisations de la société civile.

Je pense que les problèmes relatifs à l'architecture de la sécurité moderne sont par nature mondiaux et exigent sans aucun doute une réponse multilatérale plus large et mieux coordonnée. Gardant cela à l'esprit, nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement devrait exercer une influence beaucoup plus grande dans son domaine de compétence, en particulier face à une situation extrêmement difficile sur le plan de la sécurité internationale.

Ces dernières années, la pertinence des dispositifs de sécurité existants a été régulièrement remise en question. Nous partageons en partie ces interrogations. Nous sommes toutefois convaincus que le problème tient principalement à un manque d'empressement à respecter rigoureusement les obligations plutôt qu'à l'imperfection du système lui-même. Il se peut que le non-respect des obligations soit un défi majeur pour notre sécurité commune. Nous devons toutefois reconnaître que la communauté internationale n'a pas montré suffisamment de détermination et d'unité pour contrecarrer cette tendance dangereuse à un stade précoce.

De toute évidence, le non-respect des obligations peut irrémédiablement éroder l'actuel système de sécurité et avoir des conséquences négatives de grande ampleur. C'est exactement ce à quoi nous assistons aujourd'hui. Les garanties de sécurité fournies à l'Ukraine au titre du Mémorandum de Budapest en relation avec son adhésion au Traité de non-prolifération nucléaire ont été ignorées, et l'un des États garants a lui-même ouvertement contesté l'intégrité territoriale et la souveraineté de ce pays. Il s'agit là d'une évolution extrêmement dangereuse qui risque d'avoir de lourdes conséquences, notamment sur le processus de désarmement et de non-prolifération.

Le conflit en Ukraine n'est pas un cas unique. La première alarme a retenti en août 2008 lorsque la Fédération de Russie a lancé une agression militaire de grande envergure contre la Géorgie, qui s'est traduite par l'occupation de plus de 20 % de mon pays.

Il ne fait certes aucun doute que l'occupation d'une partie de son territoire représente une menace fondamentale pour la sécurité et la stabilité de la Géorgie, mais les dégâts s'étendent au-delà de nos frontières. L'absence de mécanismes de contrôle international dans les régions qui ne sont pas tenues par le Gouvernement géorgien crée un terrain fertile pour toutes sortes d'activités illégales telles que la prolifération des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, l'accumulation et le transfert illicite d'armes classiques, etc. À cet égard, je voudrais rappeler à l'éminent auditoire que plusieurs tentatives de trafic illicite de matières nucléaires à travers les régions occupées de Géorgie ont déjà été rapportées et que la communauté internationale en a été dûment informée.

En outre, de grandes quantités d'armes sont accumulées dans les régions occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali (Géorgie) en violation flagrante des principes fondamentaux du droit international ainsi que des engagements internationaux de la Fédération de Russie, y compris l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008.

Au lieu de se retirer des régions occupées de Géorgie, comme le prévoyait l'accord de cessez-le-feu, la Russie déploie des soldats, des armements et du matériel supplémentaires, crée de nouvelles infrastructures militaires illégales et construit différents types de fortifications le long de la ligne de démarcation sans l'accord du pays hôte. Ces actes constituent une violation flagrante des principes et des normes du droit international et ils ont pour conséquence que des troupes d'occupation désormais fortes de plus de 10 000 hommes sont illégalement déployées dans ces deux régions. Rien ne garantit que les armes en leur possession ne seront pas transférées à divers groupes terroristes et criminels bien au-delà de cette région.

Il est évident que rien ne peut être parfait, pas même un dispositif de sécurité. Toutefois, compte tenu de l'universalité des principes fondamentaux qui le sous-tendent, force est de reconnaître que le système actuel n'a pas épuisé son potentiel pour renforcer encore la sécurité et la stabilité. À cette fin, une volonté politique ferme et une détermination à engager un dialogue constructif et à trouver des compromis sont nécessaires.

En tant que membre du groupe informel des États observateurs, la Géorgie estime que l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement est un processus nécessaire, qui garantira que le principe d'inclusion sera respecté. Nous demandons à la Conférence de donner suite au principe reconnu selon lequel l'objectif universel de la sécurité et de la stabilité internationales doit, par définition, être traité par un organe représentatif universel. C'est peut-être dans cet aspect que réside la dynamique qui permettra à la Conférence de sortir de l'impasse qui la paralyse et de se remettre en mouvement, et nous pensons qu'il faut s'en emparer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Beruchashvili pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Permettez-moi maintenant de suspendre la séance pendant quelques instants, le temps pour moi de raccompagner M^{me} Beruchashvili.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance plénière est reprise. Je voudrais à présent souhaiter la bienvenue à notre invité, M. Thant Kyaw, Ministre des affaires étrangères du Myanmar, que je remercie de s'adresser à la Conférence du désarmement. J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter M. Thant Kyaw à prendre la parole.

M. Thant (Myanmar) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de participer à ce débat de haut niveau et de prendre la parole devant la Conférence du désarmement.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que, sous votre direction éclairée, les travaux de la Conférence seront couronnés de succès et qu'ils ouvriront ainsi la voie à suivre pour atteindre nos objectifs communs. Soyez assuré que le Myanmar vous apportera un appui et une coopération sans faille pour faciliter le succès de vos efforts.

Permettez-moi tout d'abord de réitérer l'engagement et l'appui que le Myanmar accorde depuis longtemps à la Conférence du désarmement. Le Myanmar, qui a figuré au nombre des membres fondateurs du Comité des 18 puissances sur le désarmement, continue d'attacher une grande importance à la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement créée par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le rôle fondamental que la Conférence a joué par le passé en élaborant plusieurs traités multilatéraux importants dans le domaine du désarmement a été remarquable. Cependant, nous partageons la déception d'un grand nombre de délégations représentées dans cette salle concernant l'impasse dans laquelle la Conférence persiste depuis dix-huit

ans et le fait qu'elle ne parvient pas à répondre efficacement aux appels de la communauté internationale l'invitant à s'acquitter de son mandat et à reprendre un travail de fond. Pourtant, nous continuons de penser que l'existence et la composition unique de la Conférence en font un outil précieux dans notre quête de paix et de sécurité à travers le désarmement.

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue pour le Myanmar dans la poursuite de l'action internationale en faveur de la maîtrise des armements et du désarmement. Les armes nucléaires fragilisent la sécurité de tous les pays. De toute évidence, la persistance des armes nucléaires et la possibilité de l'emploi ou de la menace de l'emploi de ces armes font peser un grave danger sur l'existence même de l'humanité et sur la survie de la civilisation. Les conséquences catastrophiques du scénario de l'utilisation accidentelle ou délibérée des armes nucléaires dont nous disposons sont terrifiantes. C'est pourquoi seule l'élimination complète et totale de ces armes offre une garantie absolue contre une catastrophe nucléaire. Nous encourageons par conséquent toutes les parties à continuer de mettre l'accent sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires au sein des instances pertinentes.

Avant que nous puissions parvenir à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, le Myanmar, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), croit raisonnablement qu'il faudrait garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. L'année 2015 est une année importante pour le régime du TNP, étant donné que la Conférence d'examen se tiendra à New York en avril et mai. Nous allons unir nos forces pour assurer le succès de cette Conférence. À ce stade, je tiens à exhorter tous les États dotés de l'arme nucléaire, notamment ceux qui possèdent les arsenaux les plus importants, à appliquer pleinement et immédiatement le plan d'action en 22 points énoncé dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Étant donné que le Myanmar prendra la présidence de la Conférence du désarmement à partir de juin prochain, c'est-à-dire juste après la Conférence d'examen du TNP, nous suivrons de près ses travaux.

J'aimerais maintenant présenter la position du Myanmar concernant d'autres questions importantes relatives au désarmement, en particulier la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires qui prennent en compte la production passée, présente et future, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives qui pourraient prendre la forme d'instruments internationaux juridiquement contraignants. Nous serions favorables à la tenue de négociations, voire de prénégociations, sur ces différentes questions dans le cadre de la Conférence du désarmement. À cet égard, nous appuyons les initiatives prises l'année dernière par les six Présidents de la Conférence, qui ont organisé des séances informelles consacrées à l'examen des différents points de l'ordre du jour. De notre point de vue, ces discussions nous ont permis de mieux comprendre les positions des États membres de la Conférence sur les diverses questions, en particulier sur les quatre questions centrales.

S'agissant de l'élargissement de la composition de la Conférence, le Myanmar accueille avec intérêt l'idée de désigner un coordonnateur spécial dont le mandat consisterait à étudier les modalités de l'examen de cette question, sans préjuger du résultat de cet examen. Les efforts déployés cette année par un ancien Président de la Conférence pour susciter la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les méthodes de travail de la Conférence nous semblaient présenter un réel intérêt. Toutefois, cette initiative n'a pas recueilli le consensus. À notre avis, la volonté politique des États membres est de même importance pour obtenir des avancées.

Respectueux de la nature de la Conférence en tant qu'instance de négociation, nous sommes favorables à un renforcement de l'interaction entre la Conférence et la société civile sur les questions relatives au désarmement, en particulier au désarmement nucléaire. Malgré l'absence de consensus, le mois dernier, sur la proposition concernant la participation de la société civile à la Conférence du désarmement, nous devrions continuer

d'étudier les différentes possibilités, notamment celles qui consisteraient à définir les critères ou les modalités d'une telle participation.

Je voudrais évoquer brièvement l'engagement de mon pays en faveur du désarmement. Les gouvernements successifs du Myanmar ont participé et contribué activement aux travaux de la communauté internationale sur la non-prolifération et le désarmement, y compris sur le désarmement nucléaire et l'élimination de toutes les armes de destruction massive.

Depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, en 2011, le Myanmar a engagé des réformes politiques, économiques et sociales. Nous avons également pris des mesures progressives pour renforcer encore notre statut international en adhérant à un certain nombre de conventions relatives au désarmement.

Le Myanmar est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) depuis décembre 1992. Nous avons signé un accord de garanties et un protocole relatif aux petites quantités de matières conformément au TNP avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en avril 1995. En septembre 2013, nous avons signé un protocole additionnel à l'accord entre le Myanmar et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité de non-prolifération nucléaire.

Conformément à l'article 17 du Protocole additionnel, nous parachevons actuellement les procédures internes, y compris la rédaction de lois spécifiques. À cet égard, un certain nombre d'ateliers nationaux ont été organisés.

Le Myanmar a déposé son instrument de ratification de la Convention sur les armes biologiques auprès des dépositaires, à savoir les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord le 1^{er} décembre 2014, soit avant l'ouverture de l'Assemblée des États parties à la Convention tenue en 2014 à Genève.

Maintenant que nous sommes partie à la Convention, nous allons poursuivre nos efforts pour mettre en place des cadres juridiques, des règlements et des pratiques appropriés, en conformité avec les dispositions de la Convention. Nous attendons avec intérêt de travailler de concert avec les autres États parties en vue d'améliorer le système de sécurité et de sûreté biologiques du Myanmar.

Le Myanmar a signé la Convention sur les armes chimiques le 14 janvier 1993. Au début de l'année, en janvier 2015, le Parlement de l'Union du Myanmar a adopté à l'unanimité une proposition visant à ratifier la Convention. Il prend actuellement des dispositions pour déposer son instrument de ratification auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui est le dépositaire de la Convention.

Parmi les principaux instruments internationaux de désarmement, nous portons également une attention particulière au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que nous avons signé en 1996. Nous avons coopéré avec le Secrétariat technique de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour l'utilisation des données issues du Système de surveillance international dans notre système national d'alerte rapide pour les tsunamis et les catastrophes naturelles.

Avant de terminer, je tiens à saisir cette occasion pour inviter tous les États membres de la Conférence du désarmement à faire preuve d'une souplesse et d'une volonté politique maximales dans leurs délibérations afin de remettre cette instance en mouvement. Le Myanmar, qui fait partie du collège des Présidents de cette année, travaillera en étroite collaboration avec tous les États membres et, en particulier, avec les autres Présidents. La délégation du Myanmar est prête à écouter tous les États membres de la Conférence du désarmement et à intégrer leurs contributions constructives aux travaux qu'elle entreprendra dans le cadre sa présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Thant Kyaw pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner M. Thant Kyaw.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance plénière est reprise. Je voudrais à présent souhaiter la bienvenue à notre invité, M. Juan Manuel Gómez Robledo, Vice-Ministre mexicain des affaires multilatérales, et le remercier de s'exprimer devant la Conférence du désarmement. J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter M. Gómez Robledo à prendre la parole.

M. Gómez Robledo (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai participé à la Conférence du désarmement, il y a quatre ans, j'ai déploré, comme tout le monde, l'impasse persistante dans laquelle la Conférence se trouvait alors et dans laquelle elle se trouve encore aujourd'hui. Cette situation entre maintenant dans sa dix-neuvième année. Une telle inertie est inconcevable et va à l'encontre de l'esprit même du multilatéralisme. En effet, les instances multilatérales doivent permettre aux États de régler leurs différends et favoriser la prise de décisions éclairées.

Certains prétendent que la Conférence incite peu à la prise de décisions en raison du manque de volonté politique imputable au contexte international. Cela est étrange, car, si beaucoup de choses sont demeurées inchangées pendant dix-neuf ans, la situation dans le monde a, quant à elle, bien évolué. Il n'est donc pas logique de dire que le contexte international est responsable de l'inertie de la Conférence. De plus, nous rappelons tous ici même chaque semaine que nous avons la volonté politique de négocier.

Monsieur le Président, le Mexique vient de céder sa place à la présidence de cette Conférence, présidence que mon collègue, l'Ambassadeur Jorge Lomónaco, a exercé avec beaucoup de sérieux et un grand sens des responsabilités, fort de la légitimité avérée de mon pays sur la question du désarmement. Depuis qu'il est devenu membre du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement en 1962, le Mexique a apporté de grandes contributions à cette instance, que j'ose à peine appeler la Conférence du désarmement.

Conformément au Règlement intérieur que la Conférence a adopté en 1978, le Mexique a présenté un projet de programme de travail visant à préserver la nature de la Conférence et mettre en œuvre le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire, tenue en 1978. Ce programme de travail reposait sur le principe selon lequel les positions des États, qui n'avaient guère évolué au cours des années de paralysie, pourraient et devraient être abordées uniquement lors de la phase de négociation et pas avant.

Toutes les négociations n'aboutissent malheureusement pas systématiquement à des accords. Le mandat de la Conférence est d'ailleurs très clair ; il consiste à négocier en vue de parvenir à des accords qui se traduisent par des traités universellement contraignants en matière de désarmement.

La Conférence a fait de nombreuses contributions en ce sens et nous devrions en être fiers. Toutefois, elle semble avoir perdu de son élan. Nous ne négocions pas, et le Mexique ne comprend pas pourquoi les divergences qui existent naturellement entre les positions des pays ne sont pas soulevées au cours des négociations dans la mesure où certains pensent qu'elles doivent être réglées avant le début des négociations. Ce postulat est contradictoire et, en fin de compte, il fait craindre à un petit nombre d'États qu'un accord pourrait être conclu si nous commençons effectivement à négocier, si bien qu'ils ne veulent pas d'un accord quel qu'il soit.

C'est un échec collectif et le Mexique admet tolérer passivement cette situation depuis de nombreuses années. Chacun d'entre nous est responsable d'avoir encouragé une « culture de la Conférence » – si l'on peut réellement parler de culture, étant donné qu'il n'en est pas véritablement question ici – qui accorde à tous les membres le droit de veto, même dans des décisions de procédure absurdes.

En bref, nous avons affaire à un système dans lequel le consensus est considéré comme une fin en soi plutôt que comme un moyen de satisfaire une aspiration commune à conclure un accord à l'issue de véritables négociations et comme un mécanisme décisionnel permettant de régler les différends, ce que nous ne sommes pas parvenus à faire depuis 1996. Cette culture porte également atteinte à votre autorité, Monsieur le Président, et à celle de tous les Présidents de la Conférence, d'une manière tout à fait contraire à la pratique multilatérale. Toute instance multilatérale octroie à son Président le pouvoir de

présenter des propositions ; c'est bien pour cela qu'il est élu, et non pas pour être l'otage du consensus. En fin de compte, c'est une culture dans laquelle, plutôt que d'accomplir un travail de fond de manière transparente, les représentants préfèrent se réunir en petits groupes informels afin de négocier un pseudo-programme de travail qui ne peut être mis en œuvre, sous l'œil inquisiteur de la société civile et sans rendre de comptes à ceux que nous représentons.

Monsieur le Président, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour revitaliser cette instance moribonde. Pour le Mexique, une réforme de la Conférence n'est possible que si ses membres reconnaissent d'abord que cette situation est inhabituelle, anormale, inacceptable, intolérable et insoutenable. Nous devons prendre le temps de réfléchir, en faisant preuve d'un véritable sens des responsabilités et d'une honnêteté absolue.

Ce qui compte, Monsieur le Président, c'est le désarmement et non la Conférence, et comme l'a dit hier le Ministre suédois des affaires étrangères, nous confondons le processus et le progrès.

La Conférence doit avoir la possibilité de s'acquitter de son mandat et de réaliser des travaux de fond sur tous les points de son ordre du jour pour diverses raisons. Premièrement, parce que nous ne respectons pas les obligations que nous avons contractées en 1978, obligations auxquelles s'ajoutent celles qui incombent à la grande majorité des membres de la Conférence du désarmement dans le cadre de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous savons tous que l'article VI du Traité, qui dispose que chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, et notamment sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace, n'a pas été respecté.

Malgré toutes les pressions que certains membres exerçaient sur elle, la Cour internationale de Justice a à tout le moins affirmé, à juste titre, dans son avis consultatif historique de 1996, que cet engagement n'était pas une simple obligation de comportement, mais qu'il s'agissait d'une obligation de résultat.

Monsieur le Président, les trois Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenues en Norvège, au Mexique et en Autriche sur une période de moins de deux ans entre 2013 et 2014, ont permis d'apporter des éléments, arguments et faits nouveaux et irréfutables concernant les dangers des armes nucléaires, dans la perspective de la société contemporaine et de ses préoccupations, en abordant des questions telles que les effets sur la santé et les changements climatiques, mettant une fois de plus en lumière les profondes contradictions du statu quo.

Il est vrai que certains arsenaux ont été réduits, soit unilatéralement, soit en vertu de traités bilatéraux signés par certains États dotés d'armes nucléaires. Toutefois, plus de 16 000 armes nucléaires sont encore prêtes à exploser en cas d'alerte élevée, et les ressources qui sont consacrées à l'entretien, à la modernisation et à la préservation des armes nucléaires sont fortement disproportionnées par rapport à celles qui sont ou devraient être allouées à d'autres fins telles que le développement.

Dans le même temps, une minorité d'États non dotés d'armes nucléaires continuent, d'une part, d'arguer que ces armes garantissent la sécurité dans le monde moderne et qu'elles sont nécessaires à la sécurité nationale, ce qui justifie qu'un nombre encore limité d'États les possèdent, et, d'autre part, affirment que, compte tenu des circonstances actuelles, il est nécessaire de conserver une force de dissuasion nucléaire. Ce sont les mêmes arguments que ceux qui étaient avancés pendant la guerre froide.

Le Mexique considère qu'il s'agit manifestement d'une invitation ouverte à la prolifération nucléaire horizontale, laquelle est contraire à la lettre et à l'esprit du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et les faits lui donnent raison. Le nombre d'États dotés d'armes nucléaires est passé de cinq à neuf, puis à huit, auxquels il faut ajouter les autres États qui sont en train de se doter de telles armes ou s'apprêtent à rejoindre ce club privilégié.

Dans quelques semaines se tiendra une autre Conférence d'examen du TNP, à l'occasion de laquelle le Mexique cherchera, comme il l'a toujours fait, à parvenir à un résultat sur le fond afin de faire progresser la mise en œuvre de chacune des dispositions du Traité. D'une manière générale, on peut affirmer que, mis à part quelques faits nouveaux inquiétants, on est parvenu à un niveau de respect relativement élevé des dispositions relatives aux divers aspects de la non-prolifération et à la protection du droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, du moins par les Parties au Traité ; on ne peut néanmoins pas en dire autant pour les États non parties au Traité. L'article VI est, quant à lui, resté lettre morte.

Monsieur le Président, il est dans l'intérêt supérieur – j'insiste, dans l'intérêt supérieur – des États dotés d'armes nucléaires que la Conférence d'examen du TNP conclue de nouveaux accords concernant chacune des dispositions du Traité. Nous n'accepterons pas de résultats partiels. Au cas où il y aurait un doute quelconque, j'aimerais dire, pour mémoire, que chacune des initiatives prises par mon pays est extrêmement bien étayée ; qu'elle a été, est et sera toujours soumise à consultation et qu'elle est guidée par la bonne foi. Nous devrions à tout le moins pouvoir attendre la même attitude de la part des États dotés d'armes nucléaires. Chacun peut tirer ses propres conclusions de ce qui se passe à New York.

Monsieur le Président, l'histoire du désarmement multilatéral montre que les armes qui ont été éliminées sont celles qui avaient expressément été interdites au préalable par des instruments juridiquement contraignants. Compte tenu des conséquences catastrophiques qu'entraînerait l'utilisation d'armes nucléaires et de la menace constante qu'elles représentent, le Mexique considère que la communauté internationale doit en priorité faire en sorte que tous les États – j'insiste, tous les États – négocient de bonne foi un instrument universel interdisant l'emploi, l'assemblage, la production, l'acquisition, le stockage, l'installation, le déploiement ou toute forme de possession d'une arme nucléaire, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour celui de tiers, ou de toute autre manière.

Il reste à voir, Monsieur le Président, si cette Conférence sera à la hauteur des déclarations de volonté politique qui sont faites ici même chaque mardi. Si elle ne l'est pas, comme cela a malheureusement été le cas à la fin de la présidence mexicaine, nous souhaitons que ceux d'entre nous qui veulent réellement parvenir à un monde plus sûr puissent vivre en paix et bénéficier de conditions de vie plus stables. Nous ne pouvons pas permettre, ou plutôt, nous ne permettrons pas que cette instance de la simulation par excellence, continue de faire obstacle à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gómez Robledo pour sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner M. Gómez Robledo.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance plénière est reprise. Nous avons épuisé la liste des dignitaires devant prendre la parole cet après-midi. J'ai sur ma liste d'orateurs l'Ambassadeur Bertrand de Crombrughe, Président de la Convention d'Ottawa. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Kende (Belgique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, avec votre permission, nous pourrions peut-être passer à l'orateur suivant. Notre Ambassadeur avait l'intention d'intervenir, mais il est toujours en route.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : M'exprimant au titre de l'exercice de mon droit de réponse, je présente d'emblée mes excuses, comme il est de coutume, à toutes les personnes ici présentes pour avoir une fois de plus à aborder des problèmes qui ne sont pas directement liés au mandat de la Conférence du désarmement. En l'espèce, mes observations seront liées à une partie de la déclaration prononcée par la Vice-Ministre géorgienne des affaires étrangères.

Certaines interventions, notamment celle de la représentante de la Géorgie, donnent l'impression que l'on vit dans un passé lointain, qui remonte en l'occurrence à avant le mois d'août 2008. Pourquoi les représentants de la Géorgie font-ils si souvent référence à cette date lorsqu'ils accusent la Russie, notamment, d'agression et d'occupation ? Ces accusations n'ont rien d'original. Elles sont bien connues. En vérité, les représentants de la Géorgie tentent de dissimuler ainsi l'agression militaire injustifiée que leur pays a perpétrée contre l'Ossétie du Sud un jour – ou, plus exactement, une nuit – du mois d'août. À 23 h 55, l'artillerie géorgienne, équipée de canons et de lance-roquettes multiples, a lancé une attaque d'envergure contre la ville de Tskhinvali, capitale de l'Ossétie du Sud. Permettez-moi de souligner qu'il était tard dans la soirée. Les civils étaient chez eux ou dans la rue et constituaient donc des proies faciles pour toute attaque d'artillerie.

En outre, les forces russes de maintien de la paix stationnées en Ossétie du Sud en application d'accords internationaux ont été attaquées lors de l'opération militaire déclenchée dans un second temps par l'armée géorgienne. Elles ont malheureusement subi des pertes. Comme toutes les autres solutions possibles avaient été épuisées, les dirigeants russes n'ont eu d'autre choix que de faire taire les armes géorgiennes et, j'insiste sur ce point, de le faire par la force. Voici ce qui s'est réellement passé. L'Ossétie du Sud et l'Abkhazie ont ensuite fait sécession d'avec la Géorgie ; elles ont déclaré leur indépendance et annoncé la création de deux États souverains. Je vous pose maintenant la question : en quoi la Russie est-elle concernée ?

Par la suite, avec l'apparition de ces deux États souverains, que la Russie a reconnus en août, un cadre juridique international bilatéral régissant l'occupation a commencé à être mis en place, et les forces armées russes ont été déployées sur le terrain conformément aux accords bilatéraux signés par ces États.

Deuxièmement, j'aimerais insister sur le fait que, malheureusement, de nombreux problèmes internationaux importants sont transposés dans la diplomatie publique. La raison n'en est pas toujours claire. Savez-vous pourquoi je vous dis ceci ? Il existe à Genève un forum organisé sous la forme de pourparlers sur la sécurité et la stabilité en Transcaucasie qui rassemble toutes les parties au conflit, à savoir l'Ossétie du Sud, l'Abkhazie et la Géorgie, ainsi que des médiateurs internationaux, dont la Russie. Malgré les nombreuses consultations qui ont eu lieu – je pense qu'il y a déjà eu quelque 30 séries de pourparlers – les parties ne sont toujours pas parvenues à régler la question fondamentale de la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant leur interdisant à toutes les recours à la force. Elles n'ont même pas adopté ou signé de déclaration d'intention à cet effet. Je voudrais demander à nos collègues géorgiens, qui, en fait, participent en qualité d'observateurs à la Conférence, de se concentrer davantage sur la question, à savoir celle des négociations dans le contexte d'un cadre international bien établi qui est censé résoudre tous ces problèmes, et de prêter moins d'attention à la diplomatie publique, car cette Conférence n'est pas l'instance appropriée pour traiter ces questions.

Dans le contexte des travaux de la Conférence du désarmement, je tiens à appeler l'attention de tous les participants sur le fait que la déclaration prononcée par la représentante de la Géorgie ne portait que sur un seul point de l'ordre du jour, à savoir l'élargissement de la composition de la Conférence. J'estime qu'il y a lieu de s'inquiéter lorsque les représentants d'un État qui, en fait, participe en qualité d'observateur à la Conférence, commencent à aborder des sujets très divers selon leur bon vouloir et s'écartent des questions sensibles que la Conférence doit traiter de toute urgence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Géorgie.

M. Jgenti (Géorgie) (*parle en anglais*) : Pour répondre aux remarques de notre collègue russe, je me contenterai de répéter les propos que j'ai déjà tenus. La Russie a commis une agression militaire contre la Géorgie en 2008 et a ensuite occupé deux régions géorgiennes, violant ainsi la Charte des Nations Unies, les normes et principes du droit international, l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 et toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur la Géorgie. En outre, la Fédération de Russie exerce un contrôle effectif sur les régions géorgiennes occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali. Ainsi, la

Fédération de Russie est une puissance occupante et c'est elle l'unique responsable de la situation qui prévaut dans les deux régions occupées.

Dans sa déclaration, la Ministre a appelé l'attention sur les nombreuses violations commises dans les deux régions occupées. Il a notamment été question, mais pas exclusivement, d'affaires concernant des matières nucléaires, de la contrebande et des transferts illégaux d'armes. La Géorgie a dûment informé la communauté internationale de toutes ces violations.

La Fédération de Russie continue de nier qu'elle joue un rôle de puissance occupante et refuse de donner à la communauté internationale la possibilité d'observer la situation sur le terrain. Le moins que la Russie puisse faire en tant que membre prétendument responsable de la Conférence du désarmement serait d'assumer ses responsabilités et d'autoriser les observateurs internationaux à se rendre dans les deux régions occupées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Géorgie pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Belgique, qui est aussi le Président de la Convention d'Ottawa.

M. De Crombrughe de Picquendaele (Belgique) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de m'adresser à la Conférence du désarmement en ma qualité de Président de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

La Belgique est, et a toujours été, un ardent défenseur de la Convention. Elle a été l'un des principaux protagonistes des négociations qui ont conduit à l'élaboration de la Convention, et elle fut le premier État à déclarer l'interdiction complète des mines antipersonnel et à engager leur destruction. Elle a depuis lors œuvré sans relâche en faveur de l'universalisation de la Convention et de la transparence.

Le 1^{er} mars, la communauté internationale a célébré le seizième anniversaire de l'entrée en vigueur de cet instrument majeur tant sur le plan humanitaire que pour le désarmement.

Après tant de temps, le moment est venu de prendre du recul, de faire le point sur ce qui a été réalisé au cours de ces seize années et de réfléchir aux défis à venir.

Avec l'adhésion d'Oman, la Convention compte désormais 162 États parties, qui se sont solennellement engagés à faire cesser les souffrances et les pertes en vies humaines causées par les mines antipersonnel. En outre, plusieurs États non signataires de la Convention ont soit appuyé la résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la Convention, soit fait savoir directement qu'ils souhaitaient clairement y souscrire ultérieurement. La Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel se rapproche donc progressivement de son objectif d'universalité. Bien entendu, pour mettre un terme aux souffrances causées par les mines antipersonnel, il ne faut pas simplement se contenter de réaliser cet objectif.

Plus de 47 millions de mines antipersonnel stockées ont été détruites depuis l'entrée en vigueur de la Convention. C'est une avancée remarquable. L'enlèvement des mines sur le terrain a lui aussi progressé de façon notable. Il est néanmoins encore trop tôt pour crier victoire. Des stocks considérables subsistent et, dans bien des endroits, les champs de mines continuent de représenter un danger pour les populations civiles. Les gouvernements des États parties et non parties à la Convention doivent faire preuve de plus de détermination pour que les activités de destruction et de déminage soient menées à leur terme, si nécessaire avec une assistance extérieure. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir et ce sont les problèmes les plus épineux qui restent à résoudre.

Permettez-moi de citer quelques exemples.

Au moins quatre cas d'utilisation présumée de mines terrestres sur un territoire actuellement ou précédemment contrôlé par des États parties ont été signalés, en dépit de l'interdiction de l'emploi des mines terrestres antipersonnel énoncée dans la Convention. En outre, trois États parties n'ont pas été en mesure de détruire leurs mines antipersonnel

dans le délai prescrit par la Convention et deux autres s'efforcent actuellement avec difficulté de respecter les délais pour le déminage fixés à 2015.

En attendant, les mines terrestres continuent de faire des victimes. En 2013, le nombre total de victimes signalées dans le monde s'élevait à 3 308, ce qui, sur le plan technique, représente un recul de 24 % par rapport aux 4 325 victimes signalées en 2012. Il n'en reste pas moins que chaque victime est une victime de trop.

Lors de la Conférence d'examen de Maputo de juin 2014, les États parties ont souscrit à la Déclaration de Maputo, dans laquelle ils ont pris l'engagement politique de parvenir à l'avènement d'un monde sans mines d'ici à 2025.

Pour réaliser cet objectif, nous devons collaborer de façon active et continue afin d'universaliser la Convention, de financer ses activités, de mettre en œuvre les obligations qui en découlent et de promouvoir ses travaux.

Cette Convention est historique et nous avons accompli des progrès considérables. Comme le succès appelle le succès, cela devrait nous inciter à déployer davantage d'efforts et à chercher à réaliser notre objectif de façon encore plus assidue.

Durant notre présidence, nous nous engageons à renforcer l'engagement politique en faveur de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et de ses objectifs, à rationaliser son programme de travail, à accroître la transparence de ses travaux et à améliorer son efficacité. Nous avons prévu d'organiser des activités de sensibilisation et travaillons sur des procédures de présentation de rapports qui soient conviviales et bien axées sur l'objectif qu'elles sont censées servir. En résumé, nous proposons d'en faire des outils de gestion efficaces en vue de réaliser les objectifs de la Convention.

C'est notre devoir envers nous-mêmes, envers la Convention, et, par-dessus tout, envers les milliers de victimes qui subiront jusqu'à la fin de leur vie les effets néfastes du fléau que représentent les mines antipersonnel.

Je tiens à vous remercier de l'occasion qui m'a été donnée de prendre la parole devant cette auguste instance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Belgique, M. Bertrand de Crombrughe, Président de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, pour l'allocution qu'il vient de prononcer devant la Conférence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Certaines déclarations reflètent clairement l'esprit démocratique qui règne à la Conférence du désarmement, un esprit qui permet à chaque délégation et à chaque représentant, comme nous venons de l'entendre, d'exprimer son point de vue, même sur des questions qui n'ont aucun rapport avec le mandat et les travaux de la Conférence. Toutefois, il y a un point sur lequel je voudrais appeler l'attention des participants, en particulier celle des membres à part entière de la Conférence et, surtout, celle de ceux qui se sont prononcés en faveur de l'élargissement de sa composition.

Nous venons d'assister à une tentative grave dont le but était de politiser les travaux de la Conférence ; cette tentative a entravé les efforts que la Conférence déploie pour trouver des compromis sur les questions les plus urgentes et les plus sensibles, dont la plus importante concerne son programme de travail. Je n'ai entendu aucune proposition constructive, aucune, mais uniquement des questions d'intérêt national. Comme nous le savons, la litanie sans fin des positions nationales, même si elles sont justifiées, ce qui n'est pas le cas en l'espèce, ne débouche jamais sur des compromis. Je vous invite donc à vous demander si la composition de la Conférence doit effectivement être élargie et, dans l'affirmative, de quelle manière elle doit l'être.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux de cet après-midi sont donc terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu demain matin à 10 h 45, et nous écouterons les déclarations des dignitaires du Kazakhstan, du Costa Rica, de la République de Corée et de la Lettonie.

La séance est levée à 16 h 45.